

# RÈGLEMENT D'ACTION "100% REMBOURSÉ SUMMER LASAGNE "

## ARTICLE 1: RÉGLEMENT ET ORGANISATEUR

Ce règlement définit les règles et conditions officielles de l'action « 100% REMBOURSÉ SUMMER LASAGNE ».

Il est attendu des participants qu'ils prennent connaissance du présent règlement. La participation à cette action spéciale implique que les participant ont de ce fait accepté les règles du présent concours. Aucun litige à cet égard ne sera pris en considération.

Cette action est organisée par **FRESHMEALS SA**, dont le siège social est situé à Beke 1, 9950 Waarschoot en Belgique, enregistré à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0884.649.304 (dénommé « FRESHMEALS») en collaboration avec **HighCO DATA Benelux NV**, dont le siège social est situé à Kruiskouter 1, 1730 Asse en Belgique, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0427.027.949 (sous la dénomination « HighCo »), responsable des remboursements des articles repris dans l'article 2.

L'action débute le 09/06/2021 et prend fin le 19/08/2021 à 23h59. Les achats des articles repris dans l'article 2 doivent être effectués entre le 09/06/2021 et le 31/07/2021.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'ACTION ET DE PARTICIPATION

L'action en cours est uniquement réservée pour les participants domiciliés en Belgique ou au Luxembourg et possédant un numéro de compte IBAN belge ou luxembourgeois valide.

Cette action n'est valable uniquement pour les articles énumérés .

Cette action comprend un remboursement à 100% sur tous les articles indiqués ci-dessous, dans la limite des stocks disponibles, avec un montant maximum de remboursement de 5€.

L'action est valable lors de l'achat de l'un des articles suivants :

- Summer Lasagne Tomate-Poivron 350 gr avec le numéro d'article 116272
- Summer Lasagne Thon 350 gr avec le numéro d'article 116273

En ce qui concerne la procédure de remboursement en ligne, les étapes suivantes doivent absolument être suivies :

1. Rendez-vous à l'adresse du site web [www.comeacasa.be/cashback](http://www.comeacasa.be/cashback)
2. Complétez le formulaire en ligne avant le 19/08/2021 à 23h59 ;
3. Tous les champs doivent être complétés pour une participation valable ;
4. En pièce jointe, joignez une photo ou un scan de votre ticket de caisse prouvant votre achat ainsi que la date d'achat ;

5. Entourez la date et le produit acheté. Assurez-vous que l'ensemble des détails est visible de manière claire et permet une vérification par HighCo. Dans certaines circonstances, HighCo peut éventuellement contacter le client afin d'obtenir des éclaircissements. Néanmoins, cela ne relève en aucun cas d'une obligation.
6. HighCo vous remboursera la valeur du produit (avec un montant maximum de 5 €) par virement bancaire endéans les six semaines suivant la réception des informations demandées.

Un remboursement maximum de 5 € sera effectué par virement bancaire via numéro de compte IBAN pendant toute la période de l'action. Les doublons ou les formulaires incomplets, incorrects ou tardifs ne seront pas traités.

HighCO se réserve le droit de ne pas rembourser le montant en cas de ticket de caisse manquant ou si le formulaire de remboursement n'a pas été rempli correctement.

Les remboursements dans le cadre de cette action ne peuvent être obtenus qu'à travers l'utilisation de la plateforme [www.aldicashback.be](http://www.aldicashback.be) et non par les différentes filiales d'ALDI. Cette action n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

### ARTICLE 3 : TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles fournies dans le cadre de la procédure du remboursement en ligne ne seront utilisées qu'aux fins d'organisation de l'action en cours, FRESHMEALS agissant en tant que responsable du traitement des données et HighCo en tant que sous-traitant.

Chez HighCo DATA : Les données des consommateurs sont conservées pendant 1 an après la fin de l'action. Après cette période, la base de données sera détruite.

Pour de plus amples informations ou des questions relatives à la protection des données personnelles, nous vous invitons à prendre connaissance de notre déclaration de confidentialité en cliquant sur le lien suivant :  
.....

### ARTICLE 4 : EXCLUSION, MODIFICATION OU ANNULATION DE L'ACTION

FRESHMEALS se réserve le droit de modifier et/ou de suspendre l'action ou les règles de l'action et/ou de l'annuler. ALDI peut, de sa propre disposition et sans préavis, changer ou modifier les conditions générales de l'action en cours durant la durée de celle-ci. Aucune raison n'est requise pour interrompre, changer ou modifier cette action. FRESHMEALS annoncera tout amendement ou modification des conditions de l'action et toute suspension, amendement ou modification de l'action en cours via nos réseaux sociaux. Les changements s'appliqueront à partir du moment de la publication sur le site web ou via les différents réseaux sociaux susmentionnés. Les participants pourront dès lors accepter les nouvelles conditions de l'action ou choisiront de ne plus y participer.

Ceci s'applique notamment dans le cas de circonstances imprévues ou de force majeure, y compris -mais sans s'y limiter- les perturbations liées à l'utilisation d'Internet, les pannes de courant, les dysfonctionnements techniques du/des serveur(s), les attaques de virus, les attaques malveillantes (piratage), les actes des participants, les modifications du cadre juridique applicable ou les restrictions juridiques imprévues dans un ou plusieurs pays participants, ainsi que tout autre événement échappant au contrôle raisonnable de

FRESHMEALS qui rendrait par conséquent l'organisation de l'action, l'application du règlement de l'action et/ou la remise du prix temporairement ou définitivement impossible.

En cas de suspension ou d'annulation, FRESHMEALS ne sera pas responsable des frais encourus ou des dommages subis, directement ou indirectement. FRESHMEALS n'est pas obligé d'organiser une action alternative et ou similaire.

Sauf en cas de fraude ou de négligence grave, FRESHMEALS, ses employés ainsi que les tiers ayant été sollicités dans le cadre de l'action « 100% Remboursé » ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, direct ou indirect, corporel ou immatériel aux personnes, qu'elles soient participantes ou non, ou aux matériels (y compris le matériel et les logiciels) découlant de la participation à cette action.

La participation à cette action implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus sur le réseau.

En participant à l'action en cours, vous acceptez sans la moindre réserve tous les points énoncés dans le présent règlement d'action et acceptez également toute décision qu'ALDI pourrait être amenée à prendre à cet égard. La décision de FRESHMEALS n'est pas susceptible de recours.

Si l'une ou plusieurs clauses des présentes conditions de l'action sont invalides ou annulées, ALDI aura le droit d'adopter l'une ou l'autre alternative se rapprochant le plus possible de la nature et de la portée de la clause invalide ou annulée sans être elle-même invalide ou possible d'annulation.

## ARTICLE 5 : PLAINTES ET RESOLUTION DES LITIGES

Pour toute question ou remarque concernant cette action, il vous est possible de contacter FRESHMEALS à l'adresse e-mail suivante : [info@comeacasa.be](mailto:info@comeacasa.be).

Il vous est également possible de contacter HighCO pour toute question relative au traitement des formulaires ou aux remboursements :

- Via mail à [infoligne@promolife.be](mailto:infoligne@promolife.be).
- Par téléphone au +32 2 352 03 98 du lundi au vendredi de 08h30 à 13h.

En cas de litige, les tribunaux de Gand sont compétents. Cette action est régie par le droit belge.

Rédigé en juin 2021.